

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du vendredi 05 décembre 2014 à 19 h 00

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2014

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphane PELLEFIGUE Thierry CHALIE Yves BERGOUGNOUX Francis BIROU Serge BALBARIE Sandra ADGIE Gillian THOMPSON Marco TEIXEIRA Jacquy SIRIEYS Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

Membres excusés : Jean-Luc BERGOUNIOUX

Secrétaire(s) de la séance : Thierry CHALIE

Ordre du jour :

- 1/ Approbation procès-verbal séance précédente
- 2/ Classement voirie communale : délibération à prendre
- 3/ Recensement population en 2015
- 4/ Budget commune : Décision Modificative n°2014-05
- 5/ Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) - filière technique
- 6/ Indemnité Forfaitaire pour travaux Supplémentaires (IFTS) - filière administrative
- 7/ Questions diverses

Mme le Maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour un point urgent à traiter soit :
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DM N° 2014-02

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DM N° 2014-02 - DE_2014_56

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget primitif, nous avons des modifications à apporter en section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement. Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
621	Personnel extérieur au service		137.00
628	Divers		-137.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote en dépenses les modifications de crédits ci-dessus.

1/ APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Lecture est faite du Procès-Verbal de la séance du 30 octobre 2014 qui est adopté à l'unanimité des membres présents

2/ CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE - DE_2014_53

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale en intégrant de nouvelles voies.

Elle rappelle la loi 2004-1343 du 9 septembre 2004 dispensant d'enquête publique le classement des voies communales dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Cette dispense concerne l'intégration des voies communales à rajouter dans la voirie communale classée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- demande la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale :
 - V.C. 48 Les Cardonies - de la RD 38 à la V.C. n° 26 pour une longueur de 640 ml.

La longueur totale des voies communales classées à caractère de chemin passe désormais à 34 604 ml.

- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie cadastrale et du document cadastral.

3/ RECENSEMENT POPULATION 2015 - DE_2014_54

Mme le Maire informe que le recensement de la population est prévu dans notre commune en 2015, plus précisément du 15 janvier au 14 février.

Pour cela, Mme le Maire doit nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur. Les élus doivent fixer la rémunération de l'agent recenseur.

D'ores et déjà, le montant de la dotation forfaitaire versée par l'Etat au titre de l'enquête de recensement nous est connue et s'élève à 1 265.00 €.

Les élus, considérant,

- qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur,
- que l'agent recenseur aura 2 ½ journées de formation obligatoire à effectuer, l'utilisation de son véhicule personnel pour se déplacer, l'utilisation de son téléphone afin de prendre des rendez-vous avec les habitants et du temps à consacrer à ce travail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- charge Mme le Maire de nommer le coordonnateur communal ainsi que l'agent recenseur,
- fixe la rémunération brute versée à l'agent recenseur à 1000.00 €,
- fixe l'indemnité forfaitaire à 400.00 € pour les frais de transport,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015, à l'article 6251 pour l'indemnité forfaitaire et à l'article 64138 pour l'indemnité de recensement.
- donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents à venir afférents au recensement de la population ayant lieu de mi- janvier à mi- février 2015.

4/ BUDGET COMMUNE :

Mme le Maire précise que lors du congrès des Maires à Paris où elle e'est rendue avec Stéphan PELLEFIGUE, elle a eu l'occasion d'acquérir, à prix salon, des nouvelles tables pour la salle des fêtes ainsi que des bancs et des barrières de sécurité. Il nous faut insérer, dans la DM ci-après, cette dépense d'un montant total HT de 3 800 €, non inscrite au budget.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 2014-05 - DE_2014_55

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget primitif de la commune, nous avons des modifications à apporter en section d'investissement.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2041582 - 162	Autres grpts - Bâtiments et installat°		15862.50
21311 - 000	Hôtel de ville		-5000.00
2135 - 000	Installations générales, agencements		-556.64
2135 - 163	Installations générales, agencements		3750.00
2138 - 000	Autres constructions		520.00
21534 - 162	Réseaux d'électrification		-15862.50
21578 - 000	Autre matériel et outillage de voirie		-1039.00
2158 - 000	Autres installat°, matériel et outillage		390.00
2161 - 000	Oeuvres et objets d'art		178.54
2184 - 000	Mobilier		5854.80
2188 - 000	Autres immobilisations corporelles		-347.70
2313 - 163	Constructions		-3750.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote en dépenses les modifications de crédits ci-dessus.

5/ INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) - DE_2014_57

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité en faveur de l'agent relevant du grade d'agent de maîtrise, pour l'année 2014.

Cette l'indemnité sera versée annuellement avec le salaire du mois de décembre.

6/ INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS) - DE_2014_58

A la demande de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires allouée à l'agent relevant du grade de secrétaire de mairie pour l'année 2014.

Cette l'indemnité sera versée annuellement avec le salaire du mois de décembre.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Presbytère

Mme le Maire fait part aux élus qu'elle a reçu l'avis favorable de l'Evêque pour l'utilisation de ce bâtiment propriété de la commune.

La consultation pour une maîtrise d'oeuvre ne sera lancée qu'en janvier.

Four de Lacoste

Mme le Maire précise aux élus que suite à la délibération prise lors du dernier conseil pour la reprise de ce four, la CCPP retirera ce bien de la liste du petit patrimoine à transférer dans les nouveaux statuts de CAUVALDOR.

Bulletin communal 2014

Les élus faisant partie de la commission communication se réuniront le jeudi 11 décembre à 20 h 30 pour la préparation de ce document.

Réunion "Zéro phyto"

Compte-rendu par Gill Thompson d'une réunion à laquelle elle a assisté.

Pont de Bonnefont

La restauration de ce pont effectuée par l'entreprise ERC, en partenariat avec le PNR des Causses du Quercy , est terminée.

Voeux du Maire

La date est fixée au dimanche 11 janvier à 12 heures.

Fin de séance.